

L'Officiel

Bulletin 2022-2



Activités et programmes

Actes officiels

Rapports d'experts

Santé animale



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

bulletin.woah.org

Faisant suite à une notification immédiate reçue du Délégué du Kazakhstan auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) concernant un foyer de fièvre aphteuse à Shetskiy, Qarağandi, le statut de « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée » de la Zone 5 du Kazakhstan comprenant les parties centrales et orientales de la région de Karaganda et les parties méridionales des régions d'Akmola et de Pavlodar, tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA aux termes de la Résolution n° 13 de mai 2021, est suspendu avec effet au 3 janvier 2022.

De plus, faisant suite à une lettre du Délégué du Kazakhstan informant l'OMSA du début de la vaccination contre la fièvre aphteuse, le statut de « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée » de la Zone 1 (composée des oblys du Kazakhstan-Occidental, d'Atyrau, de Mangistaou et de la partie sud-ouest de l'oblys d'Aktöbe), de la Zone 2 (comprenant la partie nord-est de l'oblys d'Aktöbe, la partie sud de l'oblys de Kostanaï et la partie ouest de l'oblys de Karaganda), de la Zone 3 (comprenant la partie centrale et la partie nord de l'oblys de Kostanaï, les parties ouest des oblys du Kazakhstan-Septentrional et d'Aqmola), et de la Zone 4 (comprenant la partie centrale et la partie est du Kazakhstan-Septentrional et les parties nord des oblys d'Aqmola et de Pavlodar), tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués aux termes de la Résolution n° 11 de mai 2022, est suspendu avec effet au 9 juin 2022.

[Information mise à jour](#)

Contact : [Service des statuts de l'OMSA](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Kazakhstan – Suspension du statut « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée »

MOTS-CLÉS

#fièvre aphteuse, #Kazakhstan, #Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), #statut sanitaire, #vaccination, #zone indemne de fièvre aphteuse.



© Stephen Bridger / Getty Images

L'OMSA (fondée en tant qu'OIE) est une organisation mondiale qui agit pour garantir la santé des animaux dans le monde entier. Nous nous concentrons sur les complexités de la santé animale depuis 1924. Nous diffusons des informations sur les maladies animales et nous adoptons des stratégies scientifiques pour limiter leurs répercussions potentiellement négatives sur la société.

12, rue de Prony, 75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88

F. +33 (0)1 42 67 09 87

woah@woah.org

www.woah.org

Facebook : World Organisation for Animal Health

Twitter : @WOAHAnimalHealth

Instagram : @worldanimalhealth

LinkedIn : World Organisation for Animal Health

YouTube : WOAHHvideo

Flickr : World Organisation for Animal Health

Version en ligne : bulletin.woah.org

© Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) [06/2022]



Organisation mondiale
de la santé animale

Fondée en tant qu'OIE